

DELIBERATION 2015-126

LE VINGT SIX FEVRIER DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PETIT E. procuration à M. FONTVIEILLE - M. PAINTRAND JF. procuration à Mme VESSIOT - M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme GUIRAUD - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY -

ABSENTS : M. DE BOISGELIN P. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C. -

Madame Sophie VAQUIE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CLIC MAILL'AGE : VERSEMENT DE LA COTISATION, ANNEE 2015

La Commune étant partie prenante du Bassin Gérontologique de Montpellier, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le versement de la cotisation annuelle 2015, en faveur du fonctionnement du Clic Maill'âge (Centre Local d'Information et de Coordination) du bassin gérontologique précité.

Ce centre est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes de 60 ans et plus, chargé d'assurer un repérage des besoins et d'engager ainsi une dynamique de travail.

La cotisation 2015 s'élève à 3 122,35 euros.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- EMET un avis favorable pour le versement de la cotisation annuelle 2015 au C.L.I.C. Maill'âge (Centre Local d'Information et de Coordination) du bassin Gérontologique de Montpellier,

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera adressée pour notification au C.L.I.C. Maill'âge,

Envoyé en préfecture le 03/03/2015

Reçu en préfecture le 03/03/2015

Affiché le

03 MARS 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer le versement de la cotisation d'un montant de 3 122,85 €
signer tous les documents relatifs à cette affaire,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour Extrait Conforme,

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

